

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

LES RISQUES MAJEURS À ÉTAPLES SUR MER ÉDITION 2018



>> COMMENT RÉAGIR ?

Document à conserver

















DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de la Ville d'ETAPLES SUR MER

Le mot du maire



La prévention des risques majeurs est un sujet qui nous concerne tous. Il est important de connaître les risques auxquels chaque habitant peut être confronté, ainsi que les moyens d'alerte et les mesures de protection mises en place pour assurer la sécurité de chacun d'entre nous.

En ma qualité de Maire, il est de ma responsabilité, avec les services de l'Etat, de tout mettre en oeuvre pour assurer la protection des habitants et de leur territoire.

C'est dans ce souci d'information et deprévention que la Commune d'ETAPLES a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde fin 2017. Il est complété par un dispositif

d'information préventive de la population : le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il permet de recenser et d'identifier les risques majeurs encourus sur le territoire.

Ce DICRIM vous donne également les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement lié aux risques potentiels sur la Commune et vous rappelle les actions à mener afin de mieux s'en protéger.

L'information préventive et la connaissance des risques mais aussi la mobilisation et la vigilance de chacun permettront de limiter les conséquences en cas de crise majeure.

Le DICRIM est un document que je vous invite à lire attentivement et à conserver soigneusement, à portée de main.

Il est également consultable sur le site de la ville : www.etaples-sur-mer.fr

Philippe Fait

Maire d'Etaples sur mer Conseiller départemental



Sommaire

• QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?
• LES MOYENS D'ALERTE
• LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ÉVÉNEMENT
• LES RISQUES MAJEURS À ETAPLES SUR MER :
• RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES 6-7 (canicule, neige/verglas, orages)
• INONDATIONS
• EFFONDREMENT CAVITÉS SOUTERRAINES
• TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES
DÉCOUVERTE ENGINS EXPLOSIFS
• POUR EN SAVOIR PLUS



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?



Un risque majeur est un événement dangereux (phénomène naturel, accident technologique) qui se produit dans une zone où la vulnérabilité (enjeux humains, matériels et/ou environnementaux) n'est pas négligeable.

LE RISQUE MAJEUR SE CARACTÉRISE par deux facteurs essentiels:

- Sa gravité : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants et/ou les dommages aux biens sont importants
- Sa fréquence : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.

les moyens d'alerte

En cas d'un risque majeur avéré, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat au travers du Préfet et du Maire. Selon la nature du risque pour les Etaplois, le signal et la diffusion de l'alerte seront donnés par différents moyens de communication :

• Le signal national d'alerte : c'est le signal que vous pouvez entendre tous les premiers mercredis de chaque mois à midi. Il consiste en trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes chacune et séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en fréquence.

Signal d'exercice Signal d'alerte Signal d'alerte Signal de fin d'alerte Tous les 1^{er} mercredis du mois Silence (5sec) 1min41 Silence (5sec) 1min41 Silence (5sec)

- Site internet de la ville: www.etaples-sur-mer.fr (facebook de la ville)
- véhicule municipal: Messages diffusés par un véhicule municipal sonorisé
- radios locales: message grand public sur les radios locales:

France Bleu Nord: Fréquence (MHz): 97.8 ou Radio 6.

Les bons réflexes en cas d'événements

AVANT

Il est conseillé d'avoir chez soi des denrées alimentaires et packs d'eau, et prévoir les équipements indispensables : une radio avec des piles, lampe de poche, vêtements, couvertures, médicaments d'urgence et les papiers personnels.

PENDANT



Se mettre à l'abri

• dans le bâtiment le plus proche

Ecouter la radio

• pour connaître la situation et les consignes de sécurité



N'évacuer que sur ordre

• de la mairie, la préfecture, des pompiers ou gendarmes



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

• ils sont pris en charge par leurs enseignants



Ne pas téléphoner (sauf urgence)

• les lignes doivent rester libres pour les services de secours



En cas d'évacuation

- → couper le gaz et l'électricité
- → préparer et emporter :
 - les papiers d'identité des membres de la famille
 - de l'argent
 - les clés de son habitation et de sa voiture
- un téléphone portable avec le chargeur de batterie
- des vêtements et des chaussures de rechange
- ses médicaments (en cas de traitement médical)

APRES

- En cas de confinement : attendre l'autorisation des autorités pour sortir des bâtiments. Ouvrir les fenêtres pour renouveler l'air des pièces
- En cas 'évacuation : ne pas réintégrer les maisons, ni rebrancher les réseaux (gaz, électricité) sans autorisation
- S'informer : écouter et suivre les consignes données
- Informer les autorités de tout danger observé

Risques météorologiques

Les risques météorologiques sont dus à des phénomènes climatiques dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes. Ces risques sont de différents ordres : orage, vents forts, fortes précipitations, neige et verglas, grand froid, canicule...

A NOTER: Pour l'ensemble des risques météorologiques, il est possible aux personnes fragiles et vulnérables de s'inscrire auprès du CCAS.

ALERTE: Météo France établit deux fois par jour une carte de vigilance. En cas d'alerte rouge ou orange, soyez vigilants.



En savoir plus: www.meteo.fr



🕦 TEMPÊTE

On parle de tempête lorsque les vents atteignent ou dépassent le seuil de 100 km/heure lors de rafales.



- Vérifiez réaulièrement l'état des fermetures et de la toiture des bâtiments
- Rentrez les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- Limitez les déplacements
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas les fils électriques tombés au sol

LE GRAND FROID

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées sous traitement médical, nourrissons, etc... Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée, une diminution de la coordination des membres (difficultés à marcher)

Les précautions à prendre :

- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent
- Habillez-vous chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau
- Couvrez-vous la tête et les mains. Ne gardez pas de vêtements humides
- Alimentez-vous convenablement et prenez régulièrement une boisson chaude. Pas de boissons alcoolisées
- Si vous remarquez une personne sans abri et/ou en difficultés, appelez le SAMU

social: 115





3 NEIGE/VERGLAS

Les intempéries hivernales peuvent se caractériser par de fortes chutes de neige ou des périodes de grands froids.

L'accumulation des deux phénomènes est également possible.



Les précautions à prendre :

- Munissez-vous d'équipements adaptés en cas de déplacement, en particulier :
- A pied: les chaussures plates pouvant y adapter des crampons
- En voiture : les pneus-neige ou les chaînes, le gratte pare brise et la bombe dégivrante
- En cas de déplacement indispensable, prévoyez couvertures, vêtements chauds et provisions en cas d'arrêt prolongé.
- Protégez les installations du gel (canalisations extérieures, compteurs d'eau)
- Alimentez-vous convenablement et prenez régulièrement une boisson chaude. Pas de boissons alcoolisées
- Si vous remarquez une personne sans abri et/ou en difficultés, appelez le SAMU social : 115

4 LA CANICULE

On parle de canicule lorsque persistent de fortes chaleurs sur plusieurs jours et que les températures nocturnes restent élevées. Le CCAS dispose d'un plan canicule ainsi que d'un fichier (confidentiel) nominatif de vigilance de personnes sensibles et isolées. Les personnes qui le souhaitent peuvent venir se signaler.



Les précautions à prendre :

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment même sans soif
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Fermez les volets et ne pas ouvrir les fenêtres le jour

6 ORAGE

Les précautions à prendre :

- Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Limitez vos déplacements
- Risque important d'inondation



Inondations

Sur le territoire couvert par le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) du Montreuillois, les risques littoraux en cours d'étude sont la submersion marine et le recul du trait de côte.

Le risque inondation par débordement de la Canche se caractérise par une montée des eaux lente (inondation de plaine), survenant principalement en période hivernale, et générée par de fortes précipitations qui peuvent s'étaler sur plusieurs semaines ou par de violents orages. Les effets de la crue peuvent être renforcés par d'autres phénomènes (saturation de la nappe, perturbations des écoulements à la mer sous l'influence des marées).



En savoir plus: http://risques-majeurs.fr/le-risque-inondation



LES ZONES PARTICULIÈREMENT CONCERNÉES SONT :

Rue Gustave Souquet, la partie située en bas de l'Avenue Pasteur, Rue du Bois Hanin, rue des Carrières, rue Jules Moleux, Place Jeanne d'Arc, rue des Berceaux

Les précautions à prendre :

- Coupez l'électricité et le gaz
- Montez dans les étages
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence
- Ne vous engagez pas sur une route inondée
- En cas d'évacuation, la Mairie vous indiquera le lieu de rassemblement
- Surélevez les meubles et appareils électro ménagers
- Posez et/ou fixez des barrages de planches, de sacs de sable, si vous avez





Effondrement cavités souterraines



Les cavités souterraines sont des vides, des parties creusées à des

profondeurs plus ou moins variables. Elles peuvent être naturelles ou totalement artificielles (tunnel, abri, souterrain, etc...). Ces cavités souterraines sont susceptibles de provoquer des

souterraines sont susceptibles de provoquer des mouvements de terrain.

(Recensement des cavités souterraines par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)



En savoir plus: www.ddtm-mission-cavite@pas-de-calais.gouv.fr



Les précautions à prendre :

- Respectez la signalisation
- Ne vous aventurez pas dans un tunnel ou un souterrain abandonné
- Signalez-le aux autorités en cas de découverte

Pendant ou après un effondrement :

- Quittez au plus vite le site où vous vous trouvez au moment de l'effondrement
- Ne revenez pas sur les lieux sauf pour guider les secours
- Donnez l'alerte si une personne est ensevelie

Signalez à la mairie :

- l'apparition de fissures aux murs ou d'affaissement du sol
- les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant des craquements dans une habitation, fissures ...



Transport des matières dangereuses et risque sur conduite de transport de gaz

Le risque transport de matières dangereuses sur la commune est consécutif à un accident se produisant par voies ferrées situées dans le quartier de la gare ou par voies routières, (A 16, D939, D 940). Il peut donc, à priori, survenir en plusieurs lieux de la Commune. Il peut se produire l'un des événements suivants ou plusieurs d'entre eux : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique dans l'air, pollution des eaux et des sols.

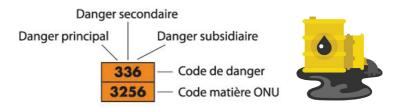
(*) zone délimitée sur le terrain par un balisage de sécurité)

Les bons gestes/les bons réflexes :

Si vous êtes témoin d'un accident :

• Relevez les numéros des plaques de danger situées à l'avant et à l'arrière du camion en gardant une grande distance de sécurité

Exemple:



- Alertez les pompiers en appelant le 18 ou le 12 et la gendarmerie 17, sans oublier de décliner votre identité : préciser le lieu exact, la nature du moyen de transport (camion, train...), et si possible le code matière et le code danger affichés : voir exemples ci-dessus)
- En cas de risque toxique, fermez les portes et les fenêtres
- Bouchez les entrées d'air (coupez la ventilation)
- Ne fumez pas/évitez toute flamme ou étincelle
- En cas d'explosion, les autorités pourront décider d'évacuer certains bâtiments situés à proximité du risque.
- Informez-vous du niveau d'alerte, des mesures à prendre, en écoutant les messages diffusés par les médias



Découverte d'engins explosifs

Certains secteurs de la Commune ont été touchés lors des deux guerres mondiales, des engins explosifs peuvent encore être présents et restent dangereux. Les secteurs les plus concernés sont surtout le Cimetière britannique et la « plage des pauvres »



Les bons gestes/les bons réflexes :

Si vous découvrez un engin explosif :

- Ne pas toucher ni déplacer l'engin
- Alertez les pompiers en appelant le 18 ou le 112 pour la mise en place d'un périmètre de sécurité
- Informez la gendarmerie et la mairie qui feront intervenir des démineurs

En savoir plus

NUMEROS UTILES

• Mairie: 03 21 89 62 62

• Sapeurs-Pompiers: 18 ou 112

• SAMU: 15 ou 112

• Police/Gendarmerie: 17 ou 112

• Préfecture 03 21 21 20 00

• Direction départementale des Territoires et de la Mer du Pas de Calais (DDTM)

03 21 22 99 99



7,

PRINCIPAUX SITES A CONSULTER:

- Sur Internet
- Plan de prévention des risques naturels de la Vallée de la Canche (PPRN)
- Plan de prévention des risques naturels Littoraux du Montreuillois (PPRL)

http://risques-majeurs./fr/le-risque-inondation

http://www.pas-de-calais.gouv.fr – Rubrique « politiques publiques » - Prévention des risques majeurs – Connaissances des risques majeurs

RISQUES TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD) www.irns.fr/risques

RISQUES « CAVITÉS SOUTERRAINES » www.ddtm-mission-cavite@pas-de-calais.gouv.fr ou http://.georisques.gouv.fr

RISQUE « POLLUTION NAPPE PHRÉATIQUE »

http://www.pas-de-calais.gouv – Rubrique « politiques publiques » - Environnement Développement Durable – Eaux- Travaux

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES http://www.etaples-sur-mer-fr http://vigilance.meteofrance.com/

RISQUES « ENGINS EXPLOSIFS »

http://www.pas-de-calais.gouv.fr – Rubrique « Défense et Protection Civiles – Déminage



• En Mairie

DOCUMENTS CONSUTABLES SUR DEMANDE :

Dossier Départemental des Risques Majeurs du Pas-de-Calais (DDRM 62) Plan Communal de sauvegarde (PCS) Plan particulier de mise en sûreté des établissements scolaires (PPMS)

Mairie d'ETAPLES Place du général de Gaulle 62630 ETAPLES SUR MER 03 21 89 62 62 contact@etaples-sur-mer.net www.etaples-sur-mer.fr